OCOM C206.03 – PRATIQUER LES TECHNIQUES DE TIR

1. **Rendement** : Pratiquer les techniques de tir

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) une carabine à air comprimé des cadets;

      (2) de la supervision; et

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Des salles de classe appropriées et/ou un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, chapitre 1, section 8.

3. **Norme** : Conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, le cadet doit pratiquer les techniques de tir avec la carabine à air comprimé des cadets, dans la position de tir couchée, y compris :

   a. pratiquer l'alignement naturel;

   b. démontrer le contrôle de la détente; et

   c. définir le maintien de la visée.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer et démontrer l'alignement naturel et demander aux cadets de le pratiquer : a. prendre une position couchée confortable; b. obtenir une image de visée; c. fermer les deux yeux; d. prendre des respirations normales afin de relâcher les muscles; e. regarder au travers des mires une fois à l'aise; f. ajuster la position du corps afin d'obtenir une image de visée appropriée; et g. effectuer le tir.	Démonstration et exécution	15 min	A0-027 (p. 1-5-7)
PE2	Démontrer et expliquer le contrôle de la détente, y compris : a. la position de la main sur la carabine; b. la position du doigt sur la détente; et c. pression sur la détente.	Démonstration	5 min	A0-027 (p. 1-5-9 et 1-5-10)
PE3	Définir le suivi du coup comme l'action de maintenir une position couchée stable pour deux secondes et de retrouver une image de visée après avoir tirer avec la carabine à air comprimé.	Exposé interactif	5 min	A0-027 (p. 1-5-10)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. **Durée** :

a.	Introduction/Conclusion :	5 min
b.	Démonstration et exécution :	15 min
c.	Démonstration :	5 min
d.	Exposé interactif :	5 min
e.	Total :	30 min

6. **Justification** :

   a. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE1, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer les compétences liées aux techniques de tir, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer ces compétences sous supervision.

   b. La méthode d'instruction par démonstration a été choisie pour le PE2, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer le contrôle de la détente.

   c. Un exposé interactif a été choisi pour le PE3 afin de présenter la matière de base concernant le maintien de la visée.

7. **Documents de référence** : A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 D Cad 3. (2001). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets.* Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction** :

   a. Du matériel de présentation (p. ex. tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement;

   b. Une carabine à air comprimé des cadets;

   c. Une bretelle de carabine à air comprimé des cadets;

   d. Des cibles appropriées; et

   e. Des tapis de tir (si disponibles).

9. **Matériel d'apprentissage** :

   a. Une carabine à air comprimé des cadets;

   b. Une bretelle de carabine à air comprimé des cadets;

   c. Des cibles appropriées; et

   d. Des tapis de tir (si disponibles).

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** : S.O.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.